

ALGERIE TELECOM SPA
DIRECTION OPERATIONNELLE DES TELECOMMUNICATIONS RELIZANE

REF : DOT/SDT/DRA/24/2024

Relizane : 26/08/2024

MONSIEUR LE DIRECTEUR OPERATIONNEL DES TELECOMMUNICATIONS DE
RELIZANE

BAHI AZZOUHOUM MOURAD

ZEBOUDJA CENTRE N°01 CHLEF

Objet : 2^{ème} *Mise en demeure*

Dans le cadre de l'exécution du contrat N°11/2024 ayant pour objet la réalisation des travaux de canalisation et pose câble FO ; EPH AMMI MOUSSA Client CORPORATE, il a été constaté :

-Vous n'avez pas répondu à notre invitation pour la programmation de l'ouverture de chantier

Pour cela, votre entreprise est mise en demeure afin de prendre toutes les dispositions et de remplir les engagements contractuels dans un délai de Huit (08) jours.



Le Directeur
Directeur Opérationnel Des
Télécommunications De Relizane
Salim D. BELLI